



Cloture de société (sarl) et rsi

Par **B1j59**, le **19/11/2011** à **13:20**

Bonjour,

Ayant arrêté mon activité le 30 juin 2010, j'ai contacté mon centre de gestion agréé afin qu'il fasse les démarches nécessaires à la cloture de la société.

Après de nombreuses relances par mail et téléphone, ils se sont (enfin) occupés de mon dossier mais du coup le kbis de cloture date du 15 septembre 2011.

Mon activité n'ayant pas vraiment décollé (société créée en avril 2008) je n'ai jamais fait de bénéfice et donc n'ai jamais pris de salaire.

Mes questions :

- Quelle date sert de base au rsi pour les cotisations? (celle de fin d'activité ou celle de radiation)
- Suis-je en droit de me retourner contre mon cga?

Merci d'avance pour votre aide

B1j